

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

RESUME

APRES-MIDI

10. Sessions de la Conférence des Parties

10.2 Préparatifs de la 16^e session

10.2.5 Sélection de personnes pour assumer la présidence des comités.....*Pas de document*

S'appuyant sur les recommandations du groupe de sélection, le Comité convient de proposer les candidatures suivantes à la Conférence des Parties pour la présidence des comités de la CoP16:

- présidence du Comité I: Mme Carolina Caceres (Canada);
- présidence du Comité II: M. Robert Gabel (Etats-Unis d'Amérique); et
- présidence du Comité de vérification des pouvoirs: Mme Zhou Zhihua (Chine).

10.2.6 Projet sur les délégués parrainés..... SC62 Doc. 10.2.6

Le Comité adopte les recommandations figurant aux points 8 à 10 du document SC62 Doc. 10.2.6.

10.3 Améliorer la transparence du vote lors des sessions de la Conférence des Parties..... SC62 Doc. 10.3

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 10.3. Le Comité note également que les Etats membres de l'Union européenne envisagent de soumettre une proposition visant à amender le règlement intérieur de la Conférence des Parties concernant de l'utilisation du vote au scrutin secret.

11. Mise à disposition d'un appui pour les membres du ComitéSC62 Doc. 11

Le Comité permanent demande de s'en remettre à la discrétion du Secrétariat pour décider des membres des Comités CITES qui devraient recevoir un appui du fonds d'affectation spéciale CITES pour participer aux sessions.

13. Mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES pour 2008-2013 SC62 Doc. 13

Le Comité permanent demande au Secrétariat de réviser l'annexe du document SC62 Doc. 13 sur la base des interventions faites durant la discussion et de transmettre le document pour examen à la CoP16.

Concernant la question des indicateurs de la Vision de la stratégie, le Comité permanent approuve la recommandation du groupe de travail sur les obligations spéciales en matière de rapports, faite au point 41 du document SC62 Doc. 24.2.

14. Coopération avec d'autres organisations

14.1 Vue d'ensemble.....*Pas de document*

Le Secrétaire général souligne l'importance de travailler en collaboration avec d'autres organisations, en particulier avec les agences chargées de la mise en œuvre de la Convention, afin d'atteindre les buts de la CITES et de parvenir à une mise en oeuvre effective de la Convention.

14.2 Convention sur la diversité biologique SC62 Doc. 14.2

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 14.2.

14.3 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage SC62 Doc. 14.3

Le Comité apprécie la bonne coopération entre le Secrétariat de la CITES et celui de la CEM et approuve le Programme de travail conjoint CITES/CMS pour 2012-2014 inclus dans l'annexe du document SC62 Doc. 14.3.

14.4 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture..... SC62 Doc. 14.4

Le Comité convient d'établir un groupe de travail pour faire avancer le travail sur cette question sur la base du document SC62 Doc. 14.4, annexe 1, et de le charger de faire rapport à sa 63^e session. Il demande au Secrétariat de préparer un projet de mandat pour examen lors d'une séance ultérieure, au cours de laquelle la composition du groupe sera elle aussi décidée.

14.6 Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique..... SC62 Doc. 14.6

Le Comité approuve les *Lignes directrices pour la coopération entre la Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique (CICTA) et la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)* incluses dans l'annexe du document SC62 Doc. 14.6.

14.7 Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages SC62 Doc. 14.7

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 14.7 et appuie l'utilisation de l'*Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* de l'ICCWC.

14.8 Organisation mondiale du commerce*Pas de document*

Le Comité prend note du rapport oral du Secrétariat.